Ce fut, en 1817, que le P. Flynn, sans autorisation officielle, réussit à circuler parmi les colons et les émancipés catholiques. Il disait la messe dans la maison de Davis, "convict" libéré, zélé catholique. Mais, un jour, ordre fut donné au P. Flynn de quitter le pays. Il fut embarqué sans pouvoir se rendre à la maison de William Davis, où le Saint Sacrement était enfermé dans une armoire de cèdre. Durant deux ans, les catholiques se réunirent dans la maison, priant le Dieu caché, mais présent, de leur envoyer un prêtre.

Plus tard, des prêtres catholiques purent se rendre librement en Australie. Depuis, la foi irlandaise a fait son oeuvre. La magnifique cathédrale, plusieurs fois détruite, mais qui s'élève à nouveau, immense, pouvant contenir 6,000 personnes, attend les foules qui se rassembleront, le 6 septembre.

Il ne sera pas donné à tous d'aller à Sydney, mais chacun peut et doit y être par la pensée, le sacrifice et la prière, afin de rendre un solennel hommage à l'Eucharistie.

UN NOUVEAU CARMEL EN CHINE

Les directeurs des Missions de la Chine centrale, pour toute réponse aux attaques acharnées dirigées contre les chrétiens, viennent d'ouvrir à Kashing (Chekiang), un nouveau monastère de Carmélites cloîtrées, vouées à la prière et à la mortification pour la conversion de la Chine.

C'est le second couvent de ce genre qui s'installe en Chine. Le premier se trouve, depuis 1869, à Zikawei, près de Changaï. Ce nouveau monastère sera composé de religieuses françaises, anglaises et portuguaises, mais surtout de Soeurs chinoises. Comme les autres Carmels d'Asie il appartient à la Congrégation française.

LA CAUSE DE MGR DE MAZENOD

Le procès informatif pour la future béatification de Mgr de Mazenod, évêque de Marseille et fondateur de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, se poursuit activement en France.

Le principal tribunal, celui de Marseille, — lisons-nous dans la "Revue Apostolique de Marie Immaculée" de Lyon — a tenu de nombreuses séances et entendu beaucoup de témoins.

Même après la mort du regretté Mgr Champavier, les juges ecclésiastiques ont pu tenir, avec une abnégation au-dessus